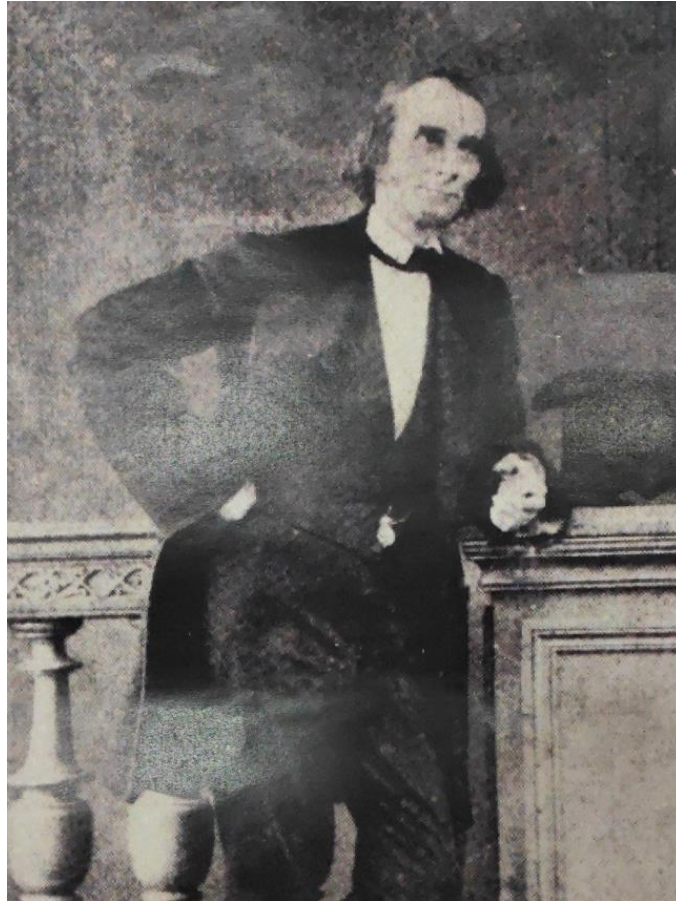


Auguste LACOUR

Sainte-Croix Lacour (juillet 2024)



Note de la rédaction :

Nous remercions *Sainte-Croix Lacour* de nous avoir confié cet article et nous rappelons l'article généalogique sur la famille dans GHC :

« Les LACOUR, une ancienne famille subsistante de la Guadeloupe »

<https://www.ghcaraibe.org/articles/2022-art20.pdf>

et les articles de *Sainte-Croix Lacour* sur d'autres membres de la famille LACOUR :

471 « Charlemagne Saint-Auril LACOUR et Geneviève dite Titine »

<https://www.ghcaraibe.org/articles/2023-art35.pdf>

485 « Clément LACOUR et Marie QUESTEL »

<https://www.ghcaraibe.org/articles/2024-art13.pdf>

Sainte-Croix avait publié un article sur Auguste Lacour dans le n° 37, septembre-octobre 2006, de *Génésis-Guadeloupe*, reproduisant une série de documents : l'allocution de Jacques Adélaïde-Merlande prononcée le 25 janvier 1986 lors de l'apposition d'une plaque sur la maison où il finit ses jours ; son acte de décès ; sa nécrologie ; la filiation directe depuis le premier du nom, Pierre Lacour (vers 1660) à Auguste, 6^e génération en Guadeloupe.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

De nombreux articles concernant notre ancêtre Louis Auguste LACOUR ont été publiés et notamment le cinquième tome *d'Histoire de la Guadeloupe* rédigé par mon oncle Pierre LACOUR (paru en 1979 avec le concours de la Société d'histoire de la Guadeloupe), à partir des documents laissés par l'historien, mais aussi grâce à ses recherches dans les archives parisiennes. Dans ce cinquième tome, en préambule, apparaît une biographie assez complète de sa famille. Il me paraît donc évident de ne pas faire des redites, me contentant d'un résumé sur sa vie, en tâchant de citer les inédits.

Né à Basse-Terre le 5 décembre 1805, donc peu après la Révolution, il est huitième dans une fratrie de neuf frères et sœurs. La Guadeloupe est occupée par les Anglais. Son père le déclare à l'état civil le 10 suivant, accompagné de Pierre Louis CHAULET, horloger, et Hilaire Jean NOYER, marchand. On ignore la date de son baptême, qui eut lieu probablement à Basse-Terre, car les registres de cette époque ont disparu. Toutefois, l'historien désigna son parrain en la personne de Eloi LEMERCIER de VERMONT (voir son *Histoire de la Guadeloupe* tome III page 386), et sa marraine, Alette LEMERCIER de VERMONT veuve de TOUCHIMBERT. Il passa son adolescence dans sa ville natale. Il habitait chez ses parents rue des Normands, partageant le plus souvent ses loisirs et temps libre entre son domicile et l'habitation Monrepos appartenant à son père, située dans la périphérie basse-terrienne. Comme tous les jeunes de son époque, il suivit ses classes dans une institution privée. Désirant faire des études de droit, il fallait obligatoirement qu'il gagne la métropole.

À l'âge de 19 ans il quitte son île, voyage sur le navire *Le Petit Émile* et il débarque au Havre le 7 juillet 1824. Il se rend de là à Paris pour préparer son droit. Durant cette période, il entretenait une correspondance avec son père. Grâce à une lettre de ce dernier dont j'ai une photocopie, je me suis rendu compte qu'ils se vouvoyaient. Après quatre ans d'études, il obtient de l'Académie à Paris le 2 septembre 1828 son diplôme de licence en droit (voir son dossier aux Archives nationales série F5 B4). Sans tarder, il quitte le Havre sur le navire *La Corine* à destination de la Guadeloupe. Dès son arrivée il s'inscrit comme avocat au barreau de Basse-Terre.

De retour depuis un an, il fait la connaissance de sa double cousine germaine nommée Célanir LACOUR, qui souhaitait le rencontrer. Celle-ci, orpheline de père et mère est un peu dans la gêne financière : lors de leur première rencontre, elle avait mis volontairement un gant troué à la main droite qu'elle lui présente pour le baise-main. L'effet fut immédiat. Le lendemain elle recevait avec des fleurs un coffret contenant deux belles paires de gants.



Rose Célanir Lacour (1912-1900)

Entre eux ce fut le coup de foudre. Ils se marièrent le 7 janvier 1830 à Basse-Terre en présence de leurs témoins : Eloi PREVOST SANSAC de TOUCHIMBERT,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

beau-frère de l'époux, chevalier de la Légion d'honneur, 41 ans, Louis Marie de CHICOURT, chevalier de la Légion d'honneur, sous-commissaire de la marine, 46 ans, Eloi DAIN, habitant propriétaire, beau-frère de l'époux, 41 ans, Charlemagne Saint Auril LACOUR, frère de l'époux. Préalablement à leur union un contrat de mariage, précisant le régime de la communauté réduite aux acquêts, fut rédigé par le notaire M^e A. MOLLENTHIEL. Ils passèrent leur lune de miel au Matouba et y demeurèrent quelques jours. Cette même année, 11 mois plus tard, naissait leur premier fils. Nos cousines nous ont rapporté que, pour voir son mari arriver au retour de son travail, elle grimpa dans un goyavier situé dans le jardin avec vue étendue.

Désireux de retracer sa carrière professionnelle, au cours d'un de mes nombreux séjours parisiens, soit le 2 mai 1987, je me suis rendu aux Archives nationales où j'ai pu consulter son dossier référencé sous la cote série BB6 II 229. Après avoir fréquenté le barreau durant deux années, une opportunité se présente : le poste de juge auditeur à Basse Terre est vacant, son titulaire étant absent pour au moins six mois. Le 7 mai 1830 notre ancêtre propose sa candidature. Sa demande, présentée au Conseil privé, fut acceptée lors de la séance du 2 octobre suivant, notifiée en ces termes sur intervention du Procureur général : Monsieur Auguste LACOUR réunit les conditions d'âge et de capacité exigées pour occuper le poste de juge auditeur à Basse-Terre. Demande acceptée, il occupera cette fonction à partir du 2 septembre 1830 jusqu'à mars 1834, avec toutefois un passage de plus d'un an à Pointe-à-Pitre.

Malgré ses désirs réitérés de professer à la Basse-Terre, lieu de son milieu familial et amical, il est nommé lieutenant de juge à Marie Galante en mars 1834. Durant ce premier séjour, il sera l'objet de nombreux malheurs personnels. En 1838 il attrape la fièvre typhoïde et cette même année, à cinq jours d'intervalle, deux de ses fils meurent atteints de la fièvre jaune : le 8 novembre Hippolyte, âgé de 7 ans, et le 13 Alfred, âgé de 3 ans. Leurs décès sont probablement dus à l'état sanitaire déplorable de la ville de Grand Bourg en raison d'un incendie violent qui avait brûlé entièrement la ville le 17 mai 1838. Durant cet incendie il perdit sa maison de même qu'une partie de ses archives ainsi que tous ses meubles. Il put sauver ses objets de valeur, entre autres toute sa vaisselle dont je suis propriétaire aujourd'hui.

Face à tant d'épreuves, il sollicite un retour à Basse-Terre, mais il ne sera pas écouté et il sera muté en tant que lieutenant de juge à Fort de France. Parti pour sa nouvelle destination sur la goélette *La Doris* le 27 février 1839, il occupa ce poste jusqu'au 19 septembre 1839, date de son retour en Guadeloupe, voyageant sur la goélette *La Mutine*. Le voilà de nouveau nommé à Marie Galante. Décidément l'administration de la marine ne lui fit pas de cadeau. Cependant la reprise de service s'effectua avec le grade de juge royal.

Bénéficiant d'un congé de convalescence pour France en raison d'une importante et longue dysenterie, il embarque à Pointe-à-Pitre avec toute sa famille sur le navire de commerce *L'Anna*, le 29 juillet 1841 et débarque au Havre le 27 août suivant. Dès son arrivée, il s'installe dans un appartement à Paris 16^{ème}, au 9 rue Richer. Son séjour dans la capitale se prolonge bien au-delà des délais prévus. Il est très affaibli, souffrant de dysenterie chronique et, comble de malheur, son fils aîné Arthur, âgé de 11 ans, meurt vers mars 1842 (impossible d'avoir sa date exacte de décès compte tenu de la disparition des registres d'état civil de la mairie de Paris qui brûla à la fin de la Commune en 1871). L'historien, pris d'un immense chagrin, fait embaumer le corps de son fils adoré. Afin de pouvoir voir son visage à souhait, il fait installer sur le cercueil une petite vitre avec un couvercle. Cela fera dire dans la famille et ceci jusqu'à nos jours, que son cercueil était en verre. Durant cette période il passe

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

deux ou trois semaines dans la ville de Versailles, profitant de l'occasion pour faire réaliser des portraits de sa famille en août 1842. Revenu à Paris, il s'installe au 45 rue des Petites Écuries. Finalement il embarque au Havre sur le navire *L'Anna*, le 7 octobre 1842, à destination de Marie Galante, accompagné de sa femme, de sa fille Augusta, de sa domestique Marie Ursule MATHIEU et, bien entendu, avec le cercueil de son fils embaumé qu'il place dans son bureau. Il ne s'en sépare qu'au bout d'un an sur intervention discrète de ses collègues et de sa famille.

Par arrêté du 14 décembre 1842 du Conseil privé, alors juge royal à Marie-Galante, il est appelé à exercer provisoirement les mêmes fonctions à la Basse-Terre où il installe sa famille au 16 rue du Cours Nolvos qu'il ne quitte plus jusqu'en 1866. Il écrit au Directeur des colonies le 26 avril 1845 pour lui dire qu'il aurait entendu qu'il serait nommé à Pointe-à-Pitre, en remplacement de Monsieur TURC, alors qu'il souhaite rester sur place car il dit avoir déjà bien voyagé par suite de nominations tant provisoires que définitives. Je compte dit-il, chose incroyable, 13 déplacements et, à moins de connaître ce que sont les moyens de transport aux colonies, on ne peut se former une idée de ce que ces permutations ont de pénible lorsqu'il faut trainer après soi une femme, des enfants et du mobilier. En résumé, il souhaite garder la présidence du tribunal à Basse-Terre de façon définitive. Pour une fois il sera écouté et ne quittera plus sa ville durant l'évolution de sa carrière. Suit une période heureuse, sa femme mit au monde sa deuxième fille, Louise, et un garçon prénommé Arthur. Ayant en tête ses malheurs précédents relatifs aux décès de ses trois premiers fils, il achète une propriété au Parnasse où il élève en véritable sauvageon son fils Arthur.

On approche de l'abolition de l'esclavage, période très tendue. L'historien prend sa plume sous le nom du « Voyant » ou du « Zombi » pour dénoncer les agissements de hauts dignitaires, entre autres le Procureur général BAYLE MOUILLARD et le préfet apostolique DUGOUJON, qui seront tous deux expulsés de la colonie. Mgr DUGOUJON fut destinataire de plusieurs missives rédigées par l'historien sous la signature du Voyant, déposées aux alentours de minuit dans la boîte postale de l'évêché par son neveu Clément LACOUR. L'historien était en guerre avec ce religieux qui prônait plus ou moins la révolte des esclaves. Au fil des années, suivant ses croyances et le comportement de la hiérarchie diocésaine, il s'éloigne de l'Église. Il croyait à la métempsycose. Par ailleurs il n'admettait pas qu'un pauvre malheureux sans ressource et sans famille lors de son décès, ne reçoive pas un minimum de cérémonie religieuse.

Alors dans la force de l'âge, il mène une intense activité tant professionnelle qu'intellectuelle en Guadeloupe. Il rédige son *Histoire de la Guadeloupe*, comportant 4 tomes dont les deux premiers avaient déjà paru en mars 1857, vendus au prix de 5 francs l'unité. Le 27 mars de cette même année, il offrit au gouverneur TOUCHARD les deux premiers tomes. Il avait commencé un cinquième qu'il n'eut pas le temps de terminer. En 1979 c'est son arrière-petit-fils, le notaire Pierre LACOUR, qui s'occupa de la publication de ce cinquième tome, en y ajoutant la biographie de l'historien.

J'ai eu accès à certains documents manuscrits de notre ancêtre, qui avait une écriture très penchée et petite, pas toujours facile à lire, d'autant que le temps les avait sensiblement dégradés. En 1852, pour lui permettre de parfaire ses recherches professionnelles et personnelles, il obtient de la mairie de Basse-Terre un « passe port à l'intérieur » valable pour l'année 1853, document l'autorisant à se déplacer à sa guise dans l'île, afin de rencontrer le dernier des Sans Culottes qui résidait dans les fins fonds de la Grande-Terre. En partant de la Basse-Terre pour se rendre en ce lieu, l'historien mit trois jours, compte tenu de l'éloignement, pour effectuer l'aller-retour.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Côté professionnel, il gravit au fil du temps les échelons de sa hiérarchie pour terminer sa carrière en tant que Conseiller à la Cour impériale. Il a les capacités pour devenir Procureur général, malheureusement, du fait qu'il est un autochtone, il ne peut prétendre à cette fonction. La plupart des appréciations contenues dans son dossier reconnaissent sa valeur professionnelle sauf une fois en 1856 où il reçoit de vives critiques non fondées pour, soi-disant, avoir pactisé avec les manifestations survenues à Basse-Terre à l'occasion de la nomination du Procureur Charles DAIN, son proche cousin. Parmi ces critiques se trouve en tête le Procureur général Lucien BAFFER qui, par la suite, admet son erreur, devient son ami, faisant l'éloge de ses compétences professionnelles et le reconnaissant en tant que magistrat intègre. L'occasion m'est donnée de rappeler qu'à une certaine époque, parmi les fonctionnaires de la magistrature en Guadeloupe, tous les postes importants étaient réservés aux magistrats extérieurs traités de « calmenquiou » par les locaux. Autant dire que parfois, dans ce milieu, existait une ambiance délétère (un vrai panier de crabes). Le 20 avril 1854 il est nommé Conseiller à la Cour. Plus tard, par courrier du 2 octobre suivant rédigé au Camp Jacob, il reçoit du gouverneur BONFILS des félicitations tant pour sa nomination que pour le prochain mariage de sa fille Augusta avec Monsieur de TOUCHIMBERT, rencontré lors d'un passage à Trois Rivières et qu'il qualifie de jeune homme distingué.

Tout au long de sa carrière, ses supérieurs étaient quasi unanimes à l'encenser lors de leurs appréciations. Afin que vous en ayez une idée voici un exemple : selon le Procureur BAFFER, 1^{er} septembre 1862, « Monsieur le Conseiller LACOUR est un des membres les plus intelligents, les plus studieux, les plus capables de la compagnie ». En considération de ses longs et bons services, il renouvelle la demande de décoration de la Légion d'honneur (sic). Appréciation confirmée par le Gouverneur FREBAULT le 16 novembre suivant. Malgré un emploi du temps très chargé, dû à son travail et à la rédaction de son *Histoire de la Guadeloupe*, il a rédigé un roman intitulé *Un voyage à la Soufrière*, encore inédit à ce jour. Je possède une copie du document original recopié sur un registre par son épouse. Je me demande d'où il prenait ses forces pour tout réaliser malgré une santé déficiente. Ses nuits devaient être courtes. À propos de santé, une attestation du Dr Em. BAZIN, médecin à l'hôpital Saint Louis à Paris, précise qu'il est atteint d'une infection herpétique à la tempe gauche qui nécessite des soins particuliers en Europe. Infection qu'il trainait depuis une période éloignée : il était traité pour impétigo. Aujourd'hui grâce à l'évolution de la médecine, cette infection serait tout simplement reconnue comme étant un basocellulaire (petit cancer) traité par intervention chirurgicale avant qu'il ne se développe.

Compte tenu de son problème de peau, afin de se faire soigner, il obtient un congé de trois mois pendant lequel il devra faire usage des eaux sulfureuses naturelles de Barèges dans les Hautes-Pyrénées. Parti de la Guadeloupe le 27 avril 1861, il arrive à Paris le 15 mai via le Havre. Le temps de remplir certaines formalités il s'installe au 12 rue d'Alger. Il est accompagné de sa fille Louise et, avant de se rendre sur son lieu de traitement, il place sa fille au couvent du Sacré Cœur. Il arrive à Barèges le 9 juin au soir. Le lendemain le médecin le met au régime d'un bain par jour. Dans sa lettre datée du 28 juin 1861 adressée à son Président, il écrit : « Je prends le bain de 4h à 5h du matin, c'est peu commode, attendu qu'il faut être levé à 3 heures et demie ». Après 49 bains, traitement terminé, il regagne Paris sans avoir d'amélioration visible. Il obtient une prolongation de son séjour, puis une autre et enfin quitte la France, accompagné de sa fille Louise et de sa domestique Ursule MATHIEU. Embarqués sur le transport *La Cérès*, ils quittent Toulon le 19 avril et arrivent à Basse-Terre le 16 juin

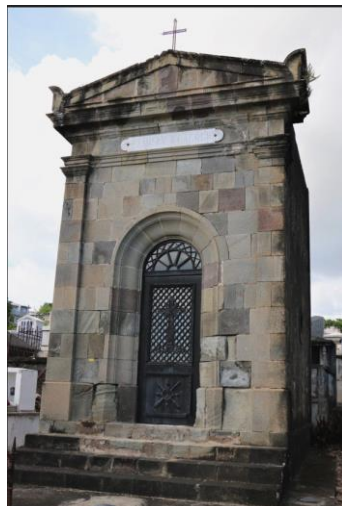
Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1862. Il reprend avec courage ses fonctions. Sur délibération du Conseil privé et par arrêté du 1^{er} avril 1864, il est choisi pour siéger à la place du Président FICHET, en congé, au contentieux administratif ou en commission d'appel. En même temps il est nommé Conseiller à la Cour impériale à compter du 30 août 1864.

Arrive la période cholérique de 1865 qui décime la population de l'île. Sa fille Louise âgée de 22 ans est contaminée, il la soigne et lui-même est aussi infecté. Un fonctionnaire éminent de l'époque écrira que le Conseiller LACOUR est au plus mal et couché à côté de sa fille unique. Par chance il s'en sort mais ce ne fut pas le cas de Louise qui décède le 31 décembre 1865. Imaginez le chagrin de cet homme qui perdit cinq de ses enfants. Très touché par cet événement malheureux, il ne veut plus garder son domicile rue du cours Nolivos. C'est ainsi qu'il achète le 13 avril 1867 une maison située à Basse-Terre, ruelle du Presbytère. Maison en bois bâtie sur un terrain d'environ 1450 m² comportant à l'extérieur cuisine, salle d'eau, chambre de bonne, jardin avec arbres fruitiers, mango pomme, raisin et aussi quelques légumes. Le portillon d'entrée est soutenu par deux piliers surmontés chacun d'un lion qui existe toujours. À propos de ces lions, il existait une histoire que me conta mon arrière-grand-mère quand j'avais 9 ans mais que j'ai malheureusement oubliée.

Début 1866 sa santé ne s'est pas améliorée, son cancer à la face gagne du terrain et il retourne à Barèges pour une nouvelle cure qui, il faut le dire, ne change pas grand-chose. Dès son retour il intègre sa nouvelle maison qu'il décrit comme étant son ermitage. Hélas, il n'en profitera pas longtemps : son décès intervient trois ans plus tard. Sa fiche de notation en date du 8 octobre 1866 nous apprend qu'il était en congé depuis plusieurs mois. Très fatigué, usé, il fait valoir ses droits à la retraite. Par décret du 1^{er} avril 1868, sur rapport du Ministre Secrétaire d'État au département de la Marine et du Garde des Sceaux, il est nommé à titre d'ancienneté de service Conseiller honoraire.

Il ne survivra pas longtemps après sa cessation d'activité. Il rendit l'âme le vendredi 7 mai 1869. Préalablement à son décès, agonisant, il avait dicté ses dernières volontés à son épouse. Parmi celles-ci, il demanda d'être conduit directement au cimetière sans cérémonie religieuse. L'évêque manifesta le désir de lui rendre visite ce qu'il accepta sous condition qu'il vienne en tant qu'ami et non en homme d'église. Le jour de ses obsèques, lors du passage du convoi funèbre devant la cathédrale toute proche de son domicile, les cloches retentirent à toute volée. Puis la foule précédée de la fanfare emprunta la rue du Cours Nolivos pour se rendre au cimetière.

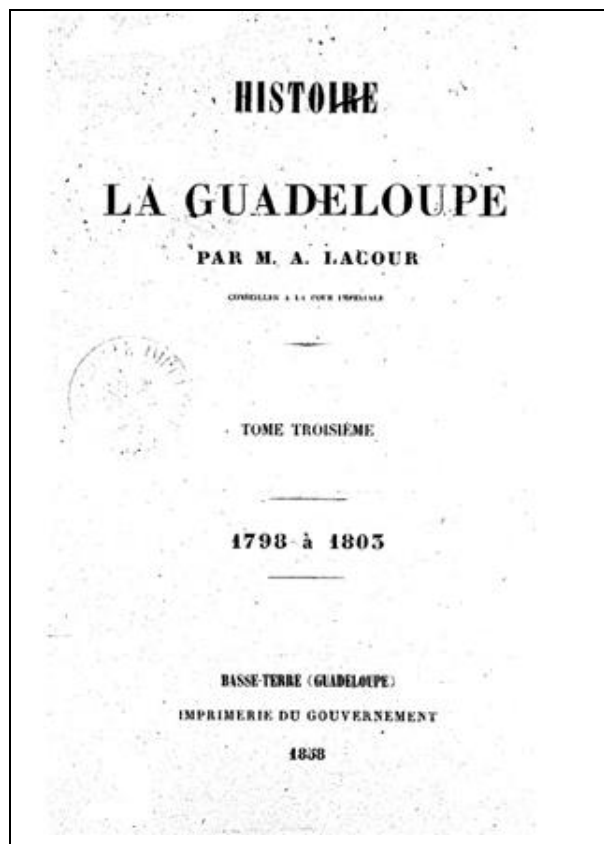


Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Je tiens ces informations de ma marraine Myrtille LACOUR-MORALES alors âgée de 9 ans qui assista de son balcon au passage de la foule. Elle me conta cet évènement dont elle gardait le souvenir intact à la fin de l'année 1946. Le Procureur général Lucien BAFFER prononça son éloge funèbre. Ce dernier, dont j'ai la photo, le suivit peu après dans la tombe. L'historien fut inhumé dans le caveau qu'il avait lui-même fait construire pour accueillir les restes de sa fille Augusta. Une semaine après son enterrement, sa femme organisa sur la tombe une cérémonie religieuse en présence de ses proches.

Celle-ci vécut dans la maison jusqu'à son décès en 1900. Cette demeure fut vendue par ses héritiers à la suite à une saisie immobilière en 1927. Elle existe toujours dans le même état. À l'initiative de la Société d'histoire de la Guadeloupe, le 25 janvier 1986, fut apposée sur le mur de la façade de cette maison une plaque commémorative d'Auguste LACOUR, en présence du Président du Conseil général, le Docteur Dominique LARIFLA. Au cours de cette manifestation Monsieur ADÉLAÏDE-MERLANDE, président de la Société d'Histoire, en termes élogieux, rappela l'intérêt de *Histoire de la Guadeloupe*, en quatre volumes, que certains étudiants, entre autres, consultent pour préparer leur thèse.

Parmi l'assistance M^e Pierre LACOUR, notaire, arrière-petit-fils d'Auguste, intervint au nom de toute sa famille pour remercier le président ADÉLAÏDE. Dans l'auditoire figuraient quelques descendants dont l'auteur de ces lignes, Sainte-Croix LACOUR, et ses frères Charles-Henri et Daniel.



[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)